

**Avis adopté**

Séance plénière du 25 juin 2024

*Réussite à l'École, réussite de l'École*

**Santé et citoyenneté**

Le groupe santé et citoyenneté a voté pour cet avis qui est l'opportunité de développer un des enjeux de la réussite de l'école : sa capacité à garantir à chaque enfant :

- Le droit à l'éducation ;
- Et sa place dans l'environnement ordinaire de l'école.

Dans ses observations finales suite à l'audition de la France en 2021, le comité des droits des personnes handicapées des nations unies se dit « préoccupé par le nombre élevé d'enfants handicapés inscrits dans des structures d'éducation ségrégative, notamment des structures d'accueil médico-sociales ou des classes séparées dans des écoles ordinaires, car cela perpétue la stigmatisation et l'exclusion. »

C'est ce qui a conduit, à l'occasion de la récente conférence nationale du handicap, l'ensemble des parties prenantes à s'engager résolument dans la voie de la désinstitutionnalisation et à accompagner l'école et la communauté éducative dans leur mission première, celle d'assurer à tous les enfants une scolarité digne de ce nom. Ce droit n'est pas nouveau, mais il a fallu que la loi du 11 février 2005 le réaffirme pour que, progressivement et dans un mouvement désormais irréversible, enfants et parents s'approprient ce droit et revendiquent que les portes de l'école s'ouvrent à eux ; les chiffres en constante progression depuis 20 ans le confirment.

Mais cette évolution n'a pas été suffisamment accompagnée. Alors que la priorité reste l'accessibilité :

- Des établissements ;
- Et de la pédagogie, en formant et en accompagnant les enseignants.

Nous nous sommes trop longtemps reposés sur les seuls accompagnants d'élèves en situation de handicap, au point d'en faire la condition préalable à la scolarité des enfants handicapés, quitte à renoncer à assurer cette scolarité en cas d'absence d'AESH. Le comble.

Les tensions parfois observées conduisent certains acteurs du débat public à considérer que, finalement non, tous les enfants ne peuvent pas aller à l'école et qu'ils doivent être accueillis dans des lieux dits spécialisés. Ce renoncement n'est pas acceptable et doit être combattu sans relâche.

Au contraire, il faut accompagner les enseignants, en permettant réellement au sein même de l'école la coopération entre tous les acteurs qui ont une partie de la réponse. Tous les enfants ont leur place à l'école en tant qu'élèves, tous les enfants ont la capacité d'apprendre et de progresser.

Cet avis sur la réussite de l'école nous le rappelle et nous invite à réinterroger les finalités de notre système éducatif.